

ABONNEMENTS

Belgique 25 francs.
Etranger (port en sus). 28 francs.

ADMINISTRATION

Boulevard du Hainaut, 139
Bruxelles

L'ÉMULATION

PUBLICATION MENSUELLE DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE

D'ARCHITECTURE
DE BELGIQUE

ANNONCES & RÉCLAMES

A FORFAIT

S'adresser à M. Ch. CLAESSEN, éditeur
Rue du Jardin Botanique, 26
LIÈGE

DIRECTION

Rue des Quatre-Bras, 5
Bruxelles

— DÉPOSÉ — BUREAUX : BOULEVARD DU HAINAUT, 139, BRUXELLES — DÉPOSÉ —

— 67 —

SOMMAIRE

Étude d'esthétique architecturale. — Société Centrale d'Architecture de Belgique : Excursion à Boitsfort; Excursion en Normandie; Concours. — L'École Saint-Luc à Gand (suite et fin). — Les Architectes provinciaux. — Œuvres publiées. — Bibliographie. Nécrologie. — Faits divers.

Étude d'esthétique architecturale

I. L'éclectisme et la liberté dans l'art architectural.

L'éclectisme a été, en philosophie, l'objet de discussions nombreuses qui ont eu pour conséquence de donner à ce terme une signification qu'il ne peut, qu'il ne saurait avoir.

Si, en philosophie, il est difficile de lui donner une interprétation mathématiquement exacte, il n'en est pas de même en architecture.

Dans le domaine de notre art, il nous suffira de jeter un coup d'œil rétrospectif sur les monuments des époques antérieures pour nous assurer que l'éclectisme est une condition essentielle de tout mouvement artistique.

Et nous croyons qu'on peut dire : l'éclectisme est non une théorie, mais une méthode basée sur l'indépendance de l'esprit, sur le droit d'examen et de critique, qui ne s'attache qu'à ce qui est démontré ou susceptible de démonstration, restant dans le doute pour le reste, et qui procède du doute à la probabilité, de la probabilité à la certitude.

Dans l'art architectural, l'éclectisme se rencontre à toutes les époques.

La succession même des styles, des genres, n'est qu'une manifestation éclectique du travail intellectuel des artistes à la recherche d'un caractère en rapport avec les mœurs et les idées.

À la Renaissance, nous voyons simultanément l'abandon de l'art ogival tombé en pleine décadence, ignoré et, par suite, incompris, la découverte des œuvres de Plutarque, les fouilles faites au Palatin par divers artistes illustres et immédiatement un franc retour vers l'art classique.

L'analyse nous donne : une époque d'ignorance allant, par instinct éclectique, exhumant un art aux formules positives en quelque sorte, à coup sûr apparentes et tangibles.

Et pour les peintres, artistes qui, sans contredit, ont élevé leur art dans les régions les plus pures, les plus sereines à l'époque de la Renaissance ?

Ne les voyons-nous pas, nos grands maîtres flamands, allant demander à l'art des maîtres de Bologne, de Florence, de Siéne et de Rome, leurs précieux secrets pour le dessin, chez les uns, pour la couleur, chez les autres. Éclectisme évidemment que ces études de Rubens, de Van Dyck et de leurs émules !

Quelques critiques, que satisfait trop aisément un paradoxe ou une formule aux allures originales, ou satisfaits d'un à peu près, ont dit que l'éclectisme était la négation de la liberté dans l'art.

Nous pensons que rien n'est moins vrai, car généralement il ne peut être question, dans cette étude des antécédents, que d'une recherche de procédés.

Et cela est évident.

Les principes du beau sont immuables et universels.

Le procédé, qui est absolument movable, se transformera selon les tempéraments et, par suite, ne peut nuire au style.

La liberté dans l'art ! Nous en sommes, plus que n'importe qui, passionnément défenseur. Et nous pensons même que l'art n'est point viable sans liberté.

Comment est-il possible d'imposer à l'artiste, de penser, de sentir comme la généralité ? Sa mission est bien plus élevée, puisqu'elle se résume à trouver dans la pensée de tous ce qui

— 68 —

pourrait s'appeler l'essence, la résultante, ou plutôt la dominante de la pensée de chacun, l'origine et la cause des sensations les plus vraies, parce qu'elles sont plus générales, d'une époque, d'une civilisation.

Ce mot de *liberté* dans l'art a été bien agité depuis quelque temps.

Il a servi d'abord de signe de ralliement, d'étendard à l'insurrection contre le retour, déplorable et absolument avorté, à l'art grec, des artistes de la fin du XVIII^e et du commencement du XIX^e siècle.

C'était une école puissante que celle qui occupa les trente premières années du siècle de la vapeur et de l'électricité ! Mais elle se trouvait en présence des erreurs de l'empire et par suite dans le doute. L'instinct, encore une fois, l'intelligent instinct éclectique, ramena les artistes de cette époque vers un art qu'il fut plus facile de s'approprier en ce sens que des analogies de mœurs et d'idées rapprochaient les époques. Et de même que l'art oratoire cherchait dans Cicéron un maître et des leçons, l'art architectural demanda à l'art romain un style et des formes.

Liberté dans l'art !

Ce mot, lancé par des voix intéressées, cette fois, provoque une nouvelle révolution.

Cette révolution, encore une fois, n'est qu'une évolution. Et sous prétexte de liberté dans l'art, les révoltés nous ramènèrent au XVI^e siècle, à la Renaissance.

Et encore me trompé-je !

Car (la question n'est pas vidée) sera-ce l'art ogival, sera-ce la Renaissance ? *Quen sabe?*

Le Nord tire à hue, le Sud tire à dia.

À notre tour, nous demanderons qu'on nous laisse la paix... dans l'art et que l'on ne nous enrégimente pas tous, malgré nos divergences de goût, de sentiments, de façon de penser, dans le flamingantisme artistique.

Conservons donc la liberté artistique, sans laquelle l'art tombera dans le byzantinisme et, en attendant mieux, soyons, comme il convient à des artistes, sincèrement, honnêtement éclectiques.

II. Principes et tendances.

Vous souvenez-vous de l'apologue du statuaire, en présence du bloc de marbre, se demandant : « Sera-t-il dieu, table ou cuvette ? »

Nous ne croyons pas que l'artiste plein de verve et d'imagination, VREDÉMAN DE VRIES, se posa cette question lorsqu'il conçut son recueil, si avidement consulté depuis dix ans, de mobilier et de motifs Renaissance.

Bien certainement, il avait conçu du meuble, et il eût considérablement été ahuri si, à cette époque où il maniait si habilement le crayon, quelque prophète flamingant l'eût félicité en lui annonçant que ses meubles, quelque jour, seraient exécutés en pierre de taille, voire même en ciment.

Heureusement, il n'y avait guère de prophète à son époque. On se contentait d'être absolument honnête et sincère, même dans l'art, et l'on n'avait pas encore cette puissante force d'imagination de faire d'un pied de chaise ou de lampadaire un motif de décoration architecturale.

Mais notre siècle raisonneur et rationaliste a mis bon ordre à tout cela.

Et la formule : « Chacun prend son bien où il le trouve », a pris un tel développement d'application que l'on en est arrivé à prendre le bien surtout là où il n'est point.

Si vous me permettez de caser ici tout ce que je connais de latin (une fois n'est pas coutume, n'est-ce pas ?), je rappellerai ce principe :

Nihil est in intellectu quod non fuerit prius in sensu.

En voilà encore un principe qui file, file et disparaît.

— 69 —

L'intelligence, les sens ! Rien dans la première qui n'ait passé par les seconds ! Bon pour les Romains cela !

Demandez aux peintres qui font du paysage d'après photographie !

Et aux architectes qui, ayant à concevoir un édifice quelconque, ont immédiatement, réverbérant dans l'œil, une gaine, une volute, un éperon ou une chimère.

Travaillez l'ensemble ; les détails viendront naturellement après.

Il est possible que cela fût bon jadis ; mais nous avons réformé tout cela, et nous entendons à la cantonade que l'on nous répond : Vieille branche, croix de ma mère !

Des ensembles, à quoi bon ?

Cela vient toujours ! Un ou deux pignons découpant la masse ; un avant-corps, en forme de beffroi le plus souvent, si la masse a quelque peu d'importance !

L'ampleur des lignes donne de la grandeur à l'ensemble.

Et le pittoresque, qu'en faites-vous donc ? Et comment voulez-vous maintenir dans de grandes lignes des motifs aussi péniblement accouplés ?

Pas de grandes lignes : de l'accident, de l'imprévu !

Voilà ce qu'il nous faut à notre époque. Cela ne répond-il pas à nos mœurs et surtout à notre esprit ?

À nos mœurs peut-être, mais le pittoresque, l'imprévu de l'esprit du siècle de la vapeur et de l'électricité !

L'unité et la diversité des détails font l'harmonie des ensembles.

Diversité ! Ah ! oui ! vive la diversité ; mais l'unité. Tel motif que nous avons rêvé, ou que nous voulons appliquer, ne peut être réduit. D'ailleurs, l'unité c'est la monotonie et, après tout, le détail c'est l'accessoire !

Que ce soit le mot de la fin : accessoires, tous les principes du beau architectural ; le hasard seul est la règle : mettez un motif ici, un autre là, les lourdeurs disparaîtront. Il n'y aura pas d'unité. Baste ! c'est l'accessoire.

Nous regrettons presque l'allure fantaisiste de cette étude. Mais c'est bien malgré nous qu'elle affecte cette forme. On subit toujours l'influence du milieu dans lequel on vit, n'est-ce pas ?

ERNAL.

Société Centrale d'Architecture de Belgique

Dans sa dernière assemblée générale la Société a admis en qualité de membres effectifs, MM. Ernest Allard et Thémistocle Darmaro, architectes, à Bruxelles ; en qualité de membre honoraire, M. Etienne Charle-Albert, et comme membre correspondant, M. Procet, architecte à Dampremy.

La bibliothèque s'est enrichie depuis le mois de janvier des ouvrages suivants :

1. La description de l'abbaye du Mont Saint-Michel, offert par M. E. Corroyer.
 2. Le Bulletin de la Société d'archéologie d'Avranches, offert par cette Société.
 3. La photographie de la façade principale du Palais de Justice de Rouen, projet de restauration par M. Lefort, offert par la Société des Architectes du département de la Seine-Inférieure.
 4. Un exemplaire du second projet pour l'aménagement intérieur, la reconstruction partielle et la restauration de l'Hôtel de Ville de Gand, par M. Ch. Van Rysselberghe, architecte de la ville ; don de l'auteur.
 5. Quatorze bulletins annuels de la Société des architectes du Nord de la France : années 1868 à 1884.
- L'un de nos membres, M. Auguste Schoy, professeur à

L'Académie des Beaux-Arts d'Anvers, nous a offert les ouvrages suivants, dont il est l'auteur :

1. *Histoire de l'influence italienne sur l'architecture dans les Pays-Bas.*
2. *La Grand'Place de Bruxelles.*
3. *L'architecture néerlandaise au XVII^e siècle.*
4. *Philippe Vingboom.*
5. *Rapport sur la Section d'architecture au Congrès artistique d'Anvers en 1877.*
6. *Notice sur J.-F. de Neufforge, architecte graveur de l'époque de Louis XVI.*
7. *Salon de Bruxelles de 1863.*

M. Montigny, membre de l'Académie des Sciences, a donné à la Société un superbe dessin d'arc de triomphe attribué à l'architecte Guimard, et qui avait été très admiré parmi les œuvres de la Section rétrospective de notre Exposition d'architecture.

M. Deman, architecte, ancien professeur à l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles, a fait don à la Société de trois de ses dessins choisis dans la nombreuse et magnifique collection des *dessins, relevés et croquis pris en Italie*, qui ont figuré à notre Exposition nationale d'Architecture.

Ce sont :

L'ensemble du temple de la Sybille à Tivoli.
Le détail du chapiteau et de l'entablement du même temple.
Et le dessin d'un tombeau à Tivoli.

La Société a accueilli avec bonheur ces gracieux envois; l'exemple de MM. Montigny et Deman sera suivi, nous l'espérons, par un certain nombre de nos maîtres, ce qui nous permettra la formation d'une collection intéressante de dessins des architectes belges qui pourrait, dans l'avenir, devenir le premier noyau d'un musée d'architecture.

EXCURSION A BOITSFORT.

L'excursion au château de M. Charle-Albert, à Boitsfort, a eu lieu ainsi que nous l'avions annoncé, le dimanche 20 avril dernier.

Vingt membres environ y ont pris part; ils ont été reçus d'une manière charmante par M. Charle-Albert et son fils Etienne.

Le château, de construction récente, rappelle très-exactement les habitations flamandes du xvi^e siècle. Les façades, surtout celle vers l'entrée, sont heureusement combinées; peu de tours de nos anciens châteaux ont une allure plus imposante que celle qui flanque l'angle de la façade principale. L'annexe en bois sculpté adossée à cette façade est traitée avec infiniment de goût.

L'escalier extérieur venant de la cuisine ainsi que le pigeonier, donnent à la façade postérieure un caractère pittoresque et nous rappellent cette architecture rationnelle du moyen âge et des premiers temps de la Renaissance : les architectes d'alors savaient donner à leurs constructions ce cachet si original que nous avons tant de fois admiré.

Le plan est habilement agencé; il présente des dispositions à effets qui dénotent beaucoup d'étude et qui sont heureusement trouvées. L'escalier notamment est une des parties les plus intéressantes. La salle à manger, avec sa haute cheminée où flambent d'immenses bûches, est certainement ce qui impressionne le plus et retrace le plus fidèlement ce que nos aïeux avaient conçu de mieux dans ce genre; les autres salles sont aussi très bien décorées; on passerait volontiers des heures entières à admirer le bon goût et l'entente parfaite de tous les détails, dont M. Charle-Albert a fait preuve dans l'aménagement, la décoration et l'ameublement de cette demeure seigneuriale. M. Charle-Albert travaille en ce moment à l'achèvement de la chambre à coucher du premier étage; il nous a engagés à venir la voir quand elle sera finie; nous n'y manquerons pas, certains de trouver encore de nouveaux sujets d'étude et d'admiration.

Nous remercions M. Charle-Albert et son fils M. Etienne, tous nos remerciements pour la façon large et bienveillante dont il se plaît toujours à accueillir la Société.

F. D.

EXCURSION EN NORMANDIE.

C'est le 17 mai dernier que la Société Centrale d'Architecture partait pour cette excursion en Normandie si longtemps et si impatiemment attendue. Ce voyage, un des plus beaux qu'il lui ait été donné de faire a parfaitement réussi; tous ceux qui y ont pris part, nous étions vingt-deux, en sont revenus enchantés.

Les excursionnistes ont reçu partout le plus obligeant accueil :

Au Mans, à Vitry, à Coutances, à Bayeux, à Caen, à Lisieux, à Trouville, au Havre, à Rouen, les autorités civiles et religieuses nous ont témoigné une extrême bienveillance, et en nous facilitant la visite des monuments et des musées en dehors des heures publiques, nous ont permis de voir beaucoup en peu de temps. Nous adressons nos vifs remerciements à M. le ministre et à M. le directeur des Beaux-Arts, à MM. les maires des différentes villes que nous avons visitées, à MM. les curés de Saint-Julien au Mans, de Saint-Pierre à Caen, de Saint-Gervais à Rouen, à M. l'aumônier de l'Hôtel-Dieu à Caen et à M. Le Hérischer, président de la Société d'archéologie d'Avranches.

Nos confrères français se sont montrés d'une amabilité charmante.

Au Mont Saint-Michel, M. Edouard Corroyer, architecte, délégué par M. le directeur des Beaux-Arts de France, assisté de M. Louvel, architecte, inspecteur des monuments historiques, nous a guidés de la façon la plus gracieuse pendant notre visite de l'abbaye, ce bijou architectural dont la restauration s'accomplit graduellement sous son habile et savante direction.

Après avoir visité l'abbaye, l'église et les remparts, nous avons adressé au ministre des Beaux-Arts la dépêche suivante :

« Le président de la Société Centrale d'Architecture de Belgique et les membres présents remercient M. le ministre et M. le directeur des Beaux-Arts de leur avoir facilité la visite du Mont Saint-Michel. Ils leur adressent l'expression de leur admiration pour le monument et les beaux travaux de restauration si intelligemment dirigés par M. Corroyer. *Ils ont émis à l'unanimité le vœu que les remparts, menacés aujourd'hui par la construction de la digue, soient conservés intégralement.* »

Au déjeuner qui a suivi la visite d'études du monument, M. Corroyer a porté un toast dont voici le texte :

« En vous souhaitant la bienvenue, très heureux de remplir l'agréable mission dont M. le directeur des Beaux-Arts m'a chargé, je vous propose tout d'abord deux toasts auxquels, j'en suis certain, vous vous associerez avec plaisir :

« A M. le président de la République française; à S. M. le roi des Belges.

« Permettez-moi, messieurs et chers confrères de boire à votre santé et à votre succès. Je souhaite que des circonstances favorables nous permettent de multiplier des réunions comme celle-ci, qui établissent de si agréables relations en donnant plus de prix aux souvenirs de voyage dont les effets seront heureux pour l'étude et les applications à notre art.

« A notre prochaine réunion en France ou en Belgique. »

Notre président, M. Dumortier, remercia M. Corroyer de son excellent accueil et il ajouta :

« A BAS LA DIGUE!!! »

« Tel a été le cri unanime d'indignation que nous avons poussé devant la merveille de l'art architectural français.

« Je vous propose de boire à la santé de M. le ministre des Beaux-Arts et de M. Corroyer, les vaillants défenseurs du Mont Saint-Michel.

« Je vous propose aussi d'émettre un vœu : c'est de pouvoir revenir un jour au Mont Saint-Michel, d'y amener tous nos confrères de Belgique et d'y voir encore, sous la conduite de M. Corroyer le monument restauré et la digue... démolie!

« Buons à la santé de M. le ministre des Beaux-Arts et à notre confrère Corroyer! »

Comme on le voit notre visite au Mont Saint-Michel a été l'occasion d'une petite fête dont le caractère quelque peu officiel n'a en rien diminué la franche cordialité.

A Rouen, une délégation de la Société des architectes de la Seine-Inférieure nous attendait à la descente du train; après les compliments et présentations d'usage, ces Messieurs nous guidèrent pendant plusieurs heures dans leur bonne et belle ville de Rouen où abondent les monuments intéressants tant anciens que modernes.

C'est ainsi que nous avons fait la connaissance de M. Lefort, architecte départemental, auteur de l'agrandissement du Palais de Justice et de la nouvelle Ecole normale, deux monuments très bien étudiés et très bien exécutés; de M. Marical, auteur de la charmante église de Saint-Gervais; de M. Simon, dont nous avons remarqué l'intéressante restauration du retable de l'église de Touffreville, de MM. Fleury père et fils.

Le soir nos confrères rouennais nous conviaient à un punch en leur local à l'Hôtel des Sociétés savantes, rue Saint-Lô.

A notre entrée, M. Barre père, président, nous souhaite la bienvenue en termes excellents et fort élogieux :

« La Société des Architectes de la Seine-Inférieure, nous dit-il, voit avec bonheur que la réputation des édifices de la ville de Rouen vous a déterminés à venir les visiter et à y rester quelques instants.

« Les sentiments de confraternité qui unissaient les membres de chaque Société se sont étendus plus loin; ils tendent à l'union générale des Sociétés entre elles, non seulement dans chaque nation, mais encore dans l'ensemble des nations diverses.

« Le goût des expositions, qui s'est répandu depuis un certain nombre d'années, a développé cette tendance universelle qui porte ses fruits de tous côtés et nous promet le plus bel avenir.

« Nos pères avaient, comme nous, le culte des arts; mais ce culte semblait concentré dans certaines localités, dans certaines corporations, et n'avait pas encore éprouvé l'heureuse influence de la liberté, qui depuis a répandu partout la vie et l'amour du beau.

« Paris, en instituant le Congrès des architectes français qui réunit chaque année les résultats obtenus dans les départements, a contribué à cette œuvre, et, en appelant aux expositions universelles les architectes de tous les pays pour étudier les questions les plus intéressantes, la capitale de la France a cherché à fournir un exemple utile.

« Aujourd'hui la Société Centrale des Architectes de Belgique exerce son action dans un cercle susceptible de s'agrandir indéfiniment avec le progrès des sciences et des arts.

« Honneur à cette initiative digne d'éloges qui coïncide si merveilleusement avec le développement que l'étude du dessin,

répandue de tous côtés, donne aux nombreuses publications d'œuvres remarquables qui, sans cela, pourraient rester peu connues en dehors du pays où elles se sont produites!

« Ces bienfaits de l'art du dessin, si bien appréciés par la Société Centrale des Architectes de Belgique, et qui apparaissent avec tant d'utilité et de splendeur dans sa belle publication, *l'Emulation*, contribueront largement aux progrès que nos Sociétés veulent accomplir et qui ont été le but principal de leur constitution. »

Notre président répondit à ce bienveillant discours en nous invitant à boire à la santé de nos confrères français, aux architectes de la Seine-Inférieure.

Cette réception d'un caractère tout intime, empreinte d'une sincère et fraternelle cordialité, où, enfin, nous nous sentions à l'aise et en quelque sorte chez nous, laissera longtemps un charmant souvenir dans le cœur de tous ceux qui y ont assisté.

Nous remercions la Société des architectes de la Seine-Inférieure, nous faisons des vœux pour sa prospérité et nous souhaitons ardemment la voir visiter un jour la Belgique pour pouvoir dire encore une fois à nos confrères, en leur serrant la main, combien nous avons été touchés de leur bienveillant accueil.

A Paris, M. Ballu accompagné de son fils, de M. Sallard, architecte inspecteur du monument, de MM. Geneste et Hercher, les constructeurs des appareils de chauffage, nous a fait les honneurs de l'Hôtel de Ville reconstruit par lui en collaboration avec M. De Perthes. Nous avons parcouru et admiré en détail ce splendide monument qui, sans faire oublier l'œuvre de Boccador, incendiée pendant la Commune, présente plus d'unité de style, plus d'homogénéité que celle-ci.

C'est par Paris que nous avons terminé notre voyage; nous y rencontrons de nouveau notre excellent confrère Corroyer, que nous sommes unanimes à déclarer le plus aimable compagnon, le plus obligeant cicerone qu'on puisse rencontrer. Il nous a fait visiter le Comptoir d'escompte, bâti selon ses plans et sous sa direction; ce monument présente une installation de banque pratique, complète et en tous points irréprochable; certaines parties, notamment la grande salle et l'escalier d'honneur, sont des chefs-d'œuvre d'art architectural qui nous ont fait éprouver un vif plaisir.

Et c'est sous ces impressions heureuses que nous sommes rentrés à Bruxelles, moins fatigués qu'on se plaît à le croire et enchantés d'avoir fait un beau voyage.

J. B.

CONCOURS.

Dans notre dernière livraison nous annoncions que la Société Centrale d'Architecture avait adressé à l'Administration communale de Bruxelles et au Gouvernement une requête demandant qu'à l'avenir les plans des monuments à construire soient mis au concours.

La ville de Bruxelles s'est empressée d'accueillir favorablement cette demande, et elle en informe la Société par la lettre suivante :

« Bruxelles, 1^{er} mai 1884.

« Messieurs,

« Nous avons l'honneur de vous faire connaître que le Conseil communal dans sa séance du 28 avril dernier, a autorisé le Collège à faire l'essai lors du premier travail important qui se présentera, de la mise au concours public d'après le système préconisé par votre requête du 12 du mois dernier.

« Agréez, Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

« Par le Collège : Le Collège des Bourgmestre et Echevins :

« Le Secrétaire, BULS. »

« DWELSHAUVERS. »

Le succès de ses démarches a engagé la Société Centrale d'Architecture à les étendre au pays tout entier, et voici la lettre qu'elle vient d'adresser aux Administrations communales de toutes les villes de Belgique :

« Bruxelles, le 7 mai 1884. »

« Messieurs,

« A propos de divers projets de travaux dont il a été question ces temps derniers, notre Société examinait l'utilité de mettre au Concours la construction des édifices publics.

« Nous avons l'honneur, Messieurs, de vous soumettre les réflexions auxquelles cet examen a donné lieu.

« Il nous a paru que l'Administration désireuse d'obtenir un projet réunissant le mieux les conditions de bonne distribution des plans et de caractère artistique qu'exige la destination de l'édifice dont elle a décidé la construction, a tout intérêt à faire appel au Concours public, surtout si elle organise ce Concours de façon à permettre à tous les architectes d'y prendre part. La ville d'Anvers et l'Administration des hospices de cette ville le reconnaissent en mettant au Concours les importants travaux qui ont été exécutés pendant ces dernières années.

« A notre avis, il est une considération dont il n'a pas été tenu compte jusqu'ici et qui éloigne souvent des Concours publics des architectes méritants : les programmes de Concours imposent toujours, parmi les pièces et plans à fournir, des façades, coupes et plans étudiés en vue de la construction, les métrés et devis exacts des projets.

« Or, remarquez-le, Messieurs, l'étude détaillée de ces plans, coupes et façades, ces épreuves de construction, ces métrés et devis, sont indépendants de la conception artistique et ce travail demande toujours un temps considérable. Combien d'architectes n'osent participer aux concours publics craignant

ces conditions qui, pour être observées loyalement, leur demanderaient un temps qu'ils ne peuvent y consacrer, n'étant pas assurés de trouver à la fin la rémunération de ce travail technique, matériel.

« Pourquoi ne pas séparer la conception artistique et l'étude des plans en vue de la construction, les métrés et devis ? »

« L'Administration communale de Lille a résolu tout récemment la question dans ce sens, à propos du Concours qu'elle ouvre entre les architectes français pour la construction d'un palais des Beaux-Arts, dont coût : deux millions cinq cent mille francs.

« Elle a organisé son Concours à deux épreuves :

« Pour la première épreuve, elle demande des plans, coupes et façades à une petite échelle; tous les architectes français peuvent y prendre part. Le jury désignera les cinq meilleures études parmi celles envoyées au Concours, leurs auteurs recevront chacun une prime de deux mille francs et pourront seuls prendre part à la seconde épreuve.

« Pour celle-ci, les concurrents devront fournir des plans, coupes et façades à une plus grande échelle, étudiés en vue de la construction; ils dresseront les métrés et devis exacts de leurs projets.

« Le jury désignera parmi les cinq concurrents celui qui sera chargé de l'exécution du travail; ses honoraires sont fixés à 5 p. c. du montant des travaux et il recevra une seconde avance de huit mille francs. Les dix mille francs qu'il aura ainsi reçus seront déduits du total de ses honoraires.

« Les quatre autres concurrents ne seront pas classés, ils recevront une seconde prime de trois mille francs à titre de paiement de leurs projets, qui restent la propriété de l'Administration.

« Il nous a paru, Messieurs, que cette organisation des Concours était de nature à donner les meilleurs résultats. Nous vous prions de vouloir examiner s'il n'y a pas lieu, pour votre ville, d'organiser des Concours sur les mêmes bases, à propos de la construction des édifices communaux qu'elle pourrait décerner dans l'avenir.

« Nous espérons, Messieurs, que vous voudrez bien prendre notre requête en considération et vous présentons l'assurance de nos respectueux sentiments.

« Le Secrétaire, VALÈRE DUMORTIER. »
« GUSTAVE MAUKELS.

L'École de Saint-Luc à Gand

(SUITE ET FIN.)

II

ERRATUM. — Une coquille s'est glissée dans le 1^{er} article sur *L'École de Saint-Luc*, publié dans la 6^{me} livraison. On nous fait dire : « Il existe « donc un art qui a pu, grâce au milieu dans lequel il est éclos, s'élever « à une hauteur que nous ne pouvons plus espérer d'atteindre; dès lors « celui-ci nous semble tout naturellement désigné à servir de borne aux « générations futures. »

Cela n'a pas de sens, il faut *norme* au lieu de *borne*. Nos lecteurs auront certainement corrigé.

Tout mouvement qui possède un chef énergique et un but bien déterminé attire des hommes de talent qui se partagent les rôles secondaires suivant leurs aptitudes spéciales.

Nous avons dit, dans un article précédent, que le mouvement néo-gothique avait chez nous un chef reconnu. Celui-ci se vit bientôt aidé par des praticiens comme l'architecte Van Assche, l'orfèvre Bourdon, etc., etc., et par des professeurs comme le père Marès, de la Doctrine chrétienne.

C'est ce dernier qui a entrepris la tâche spéciale de propager par l'enseignement les formes artistiques du moyen âge. Excellent dessinateur-architecte, doué d'un esprit net, d'une volonté tenace, celui-ci avait tout pour réussir dans l'enseignement systématique des formes architecturales; mais les qualités qui lui assuraient un succès certain dans cette branche des arts plastiques, devenaient moins efficaces alors qu'il s'agissait de l'enseignement de formes plus complexes qui échappent en quelque sorte à l'analyse et dépendent avant tout du sentiment.

L'emploi de formules, admissible en architecture, étouffe inévitablement tout germe de vitalité en sculpture et en peinture. Et dans l'enseignement donné à l'École de Saint-Luc, la formule règne en souveraine, bien plus puissamment qu'elle n'a jamais régné dans l'enseignement classique... On prescrit l'emploi de certaines formes reconnues authentiques, revêtues en quelque sorte de l'approbation supérieure, et on proscribit impitoyablement toute modification apportée à ces formes, et à plus fortes raisons, l'emploi de toute forme non sanctionnée.

Ceux qui se conforment à cette règle absolue forment les *purs*; quant à ceux qui s'en écartent, ils sont éloignés dédaigneusement du cénacle, malgré la similitude de leurs opinions politiques, et malgré leur réussite chez certains membres du clergé inférieur.

L'organisation entière de l'enseignement que nous étudions est donc basée sur un fétichisme de la forme archaïque plutôt qu'artistique.

Nous allons exposer cette organisation en commençant par la section d'architecture, qui est de loin la plus importante.

Les élèves commencent, comme dans nos académies officielles à faire des figures géométriques à la craie, afin d'obtenir de la fermeté dans le tracé des droites et des courbes.

Puis ils passent à l'ornement d'après l'estampe, suivi de l'ornement d'après plâtre.

Après ces études préparatoires vient l'enseignement architectural proprement dit, qui débute par une reprise du dessin linéaire à l'aide d'instruments. (Les modèles dont on se sert à cet effet ont été édités dernièrement et comprennent des ornements courants ou en réseaux, des lettres majuscules et minuscules de diverses époques, des frises, etc., etc.)

L'élève ainsi préparé aborde les détails d'architecture et de construction; et ici l'on peut constater une différence très sensible entre notre enseignement officiel et celui de l'académie de Saint-Luc. Dans celui-ci nous voyons : 1^o que ces formes architecturales ne sont jamais présentées à l'élève sans qu'en même temps on ne lui en indique les moyens d'exécution; 2^o que ces formes sont très diverses, s'appliquent à tous les matériaux, et varient rationnellement suivant la matière mise en œuvre... Alors que dans nos académies on ne montre que des formes s'appliquant à la pierre; et cela sans même se soucier de montrer la disposition des joints.

L'élève, qui a dessiné pendant un an des détails d'architecture dans lesquels aucune indication n'est omise, a une notion très sérieuse des moyens d'exécution dont l'architecture dispose et entame la copie des plans et des élévations en projections orthogonales.

Ces projections, qu'il doit ombrer, sont suivies d'études pour lesquelles la perspective cavalière est employée comme moyen d'expression; celles-ci, de même que les précédentes, ne se bornent pas au simple trait, mais comprennent les ombres propres et les ombres portées des objets.

Arrivé à ce point, l'élève s'essaye aux restaurations. On gradue naturellement les exercices, et l'on prend des sujets qui sont à sa portée, qu'il peut relever lui-même, de préférence à d'autres, plus intéressants peut-être, mais qui sont épars sur notre territoire, ou au loin, à l'étranger.

Alors viennent les cours de composition (ou plutôt de combinaisons des éléments connus); ceux-ci sont divisés en trois années.

La première est affectée aux petits projets : autels, — tombeaux, — maisons de gardes, — presbytères, etc., etc.

La seconde, aux projets moyens : chapelles, — petites églises, — maisons de ville et de campagne.

La troisième, aux grands projets : hospices, — grandes églises — châteaux, etc.

Voilà l'énumération complète des cours pratiques dans leur ordre de succession; ceux-ci comprennent dix semestres d'hiver et sont suivis par tous les élèves.

Les cours oraux, peu nombreux (archéologie et construction), sont négligés par les élèves et par les professeurs. En été un cours facultatif de perspective réunit encore moins d'élèves que les précédents.

L'enchaînement des exercices pratiques mentionnés plus haut est si logiquement établi, qu'il devait nécessairement mener à de bons résultats. Ceux-ci ont été en effet remarquables, et en peu d'années l'école a fourni d'excellents praticiens, dont nous citerons ici quelques-uns :

M. Van den Kerckove, architecte provincial de la Flandre orientale;

M. Hoste, architecte de la ville de Thielt;

M. Mortier, chef des travaux graphiques à l'Université de Louvain;

M. Goethals, architecte, à Alost, etc., etc.

Les Flandres, et nous pourrions dire tout le pays, se couvrent de constructions faites d'après les types admis par l'École de Saint-Luc, et nous voyons actuellement les architectes, élevés en dehors de celle-ci, systématiquement écartés par la grande majorité des membres du clergé, qui reçoivent à cet égard les ordres des comités épiscopaux.

Les peintres et les sculpteurs commencent, comme les élèves en architecture, par le dessin linéaire exécuté à la craie sur planche noire; puis ils passent à l'ornement, à la tête et à la figure entière.

Ces divers éléments leur sont présentés : d'abord par des estampes qu'ils imitent; puis par des moulages qu'ils copient; enfin par des photographies qu'ils reproduisent, en les agrandissant s'il s'agit d'un simple dessin, ou en les interprétant s'il s'agit d'une étude modelée en terre.

Le choix des modèles, exclusivement empruntés à la statuaire gothique, est très borné, si on le compare à nos collections de statues et fragments antiques et à la diversité infinie que nous offrent nos études d'après nature.

Grâce à cet exclusivisme dans l'enseignement, on en arrive, il est vrai, à des pastiches très réussis des modèles consacrés, mais là se bornent fatalement les effets de cette éducation qui n'a rien d'artistique.

Aussi l'impuissance des peintres et sculpteurs de l'école néo-gothique éclate-t-elle aux yeux de tous ceux qui savent comparer les produits divers de ladite école; par exemple : les objets meubles et la décoration monumentale. Tandis que les premiers se prêtent à une imitation servile, la seconde exige de l'artiste une certaine dose d'initiative et de la largeur dans l'exécution. De là résulte que nous voyons à côté d'une imitation presque parfaite de telle statuette en ivoire ou de tel retable sculpté, une sculpture monumentale d'une faiblesse étonnante. (Celle-ci nous montre le plus souvent de malheureuses imitations empruntées aux dernières époques de l'art ogival, tandis que les formes architecturales tendent visiblement à se rapprocher de l'art du XIII^e siècle.)

Cette impuissance, due à l'absence de toute liberté dans l'enseignement, à la répudiation de la source vive de l'art, la nature, se manifestera de plus en plus à la longue. La foi politique plutôt qu'artistique anime et galvanise pour le moment les éléments rustiques et primitifs qu'on choisit de préférence pour les soumettre à cette culture artificielle et les résultats rapides qu'on en obtient créent une illusion très compréhensible sur la valeur de ce mouvement néo-gothique. Mais il est évident, pour tout homme compétent et non aveuglé par l'esprit de parti, que le prétendu *Art chrétien* (1) n'aboutira jamais qu'au métier, et déclinera sous peu faute de se rattacher à un art réel qui le soutiendrait en lui communiquant sa vitalité.

J. D.

Les Architectes provinciaux

Nous avons appris que la campagne que nous avons entreprise non contre les architectes provinciaux, mais contre la façon dont ils abusent de leur position pour se faire confier des travaux par les communes, a préoccupé certains de nos mandataires à la province et attiré l'attention de la députation permanente. A la Chambre des représentants même on s'en est occupé, et dans la séance du 12 février dernier, M. Vandenberghe, interpellant M. le ministre de l'intérieur, disait :

« Jusqu'en 1882, les architectes provinciaux recevaient un traitement fixe sur le fonds provincial. Ils touchaient en outre un tantième. En principe, les communes avaient le libre choix de l'architecte; en fait, les communes prenaient toujours les architectes provinciaux parce qu'ils leur supposaient une autorité plus grande. C'étaient donc les mêmes hommes qui exécutaient leurs propres plans, qui appréciaient leur œuvre.

« C'est dans ce but que le conseil provincial de la Flandre occidentale, en 1882, supprima les architectes provinciaux pour les remplacer par un inspecteur à qui était fait défense de dresser des plans. »

Bien que certaines personnes aient cru que nous visions, dans nos précédents articles, l'un des architectes provinciaux au sujet duquel des plaintes se sont spécialement formulées, nous déclarons que c'est l'institution elle-même des architectes provinciaux que nous attaquons, parce qu'il y a des abus et que ces abus doivent disparaître.

Ces abus, d'ailleurs, n'ont rien qui doive nous surprendre. En effet, dans la discussion du projet de règlement, l'un des conseillers provinciaux disait : *Messieurs les architectes-voyers dont on a changé le nom en celui d'architectes d'arrondissement, sont bien certainement les fonctionnaires qui, à la campagne, ont une influence exclusive pour ainsi dire et prédominante sur tout ce qui concerne les constructions à l'usage du public. Je ne crains pas de dire de cette institution ce que notre honorable gouverneur disait, il y a peu d'années, des commissaires-voyers, à savoir qu'elle a assez mal fonctionné.*

Plus loin, le même orateur demandait que des précautions fussent prises pour que, en aucune circonstance, les architectes officiels n'influencent sur le choix que les communes désireraient faire d'architectes indépendants pour la rédaction de leurs plans.

Dans la même discussion, après avoir cité un fait qui s'est produit à propos de la justice de paix de Lennik, le député provincial ajouta : *Je sais aussi que, dans un autre arrondissement, lorsque usant d'un droit que j'ai toujours revendiqué et que l'honorable gouverneur a, d'ailleurs, toujours reconnu, certaines communes ont mis leur confiance dans un architecte autre que celui rétribué par la province qui doit approuver les plans et doit surveiller de loin en loin l'exécution, cet architecte officiel a montré plus ou moins de mauvais vouloir et a été cause que d'excellents projets n'ont pu être exécutés.*

Nous continuons à transcrire :

Ce n'est pas, Messieurs, une accusation que je porte. Ces faits sont un peu dans la nature de l'homme. Celui qui a le droit de surveillance et qui peut exécuter lui-même est toujours un peu contrarié lorsqu'on s'adresse à un autre que lui.

L'honorable conseiller, qui fut l'un des membres les plus estimés du conseil provincial de l'époque, aurait pu ajouter qu'il est aussi dans la nature de l'homme d'avoir besoin d'un contrôle et que, dans l'espèce, l'architecte provincial avait à se contrôler lui-même.

En outre, il n'eût pas été de trop de faire remarquer que, l'architecte provincial étant choisi par la commune, le fonctionnaire touchait un double salaire de son travail.

Mais reprenons la citation :

« Je désire donc qu'il soit pris acte dans cette discussion qu'il est entendu que le fonctionnaire officiel chargé par la province de faire les plans, ne pourra jamais, en aucune façon ni sous quelque prétexte que ce soit, influencer la commune au sujet du choix qu'elle voudrait faire d'un autre architecte.

« Je le déclare en terminant, je regarderais comme un cas de révocation et je dénoncerais au besoin comme telle la conduite d'un architecte qui, abusant de sa position, voudrait entraver le droit qu'a toute commune de faire confectionner des plans, de faire diriger des travaux par tel architecte libre qui lui convient. »

Malgré ces avertissements, ces abus se sont reproduits, et

(1) On intitule de ce nom l'art industriel tel qu'on le comprend à l'École de Saint-Luc.

parmi ces abus il en est de bien graves, de beaucoup plus graves que ceux auxquels nous faisons allusion, mais qu'il ne nous convient pas de signaler ici.

Nous pourrions dire cependant que nous avons vu plus d'une fois l'architecte provincial chargé, en vertu de son mandat de fonctionnaire salarié de la province, d'examiner l'emplacement proposé pour un bâtiment communal, être investi du même mandat par l'Etat, alors qu'il était en même temps l'architecte choisi par la commune pour dresser les plans du bâtiment à construire.

Plus tard, le même fonctionnaire sera chargé par les deux premiers pouvoirs, qui seront intervenus dans la dépense par des subsides, de faire en leur nom le contrôle de la dépense et la réception de ses propres travaux.

Cette situation étrange de l'architecte provincial, juge et partie, touchant des honoraires et des frais de déplacement de trois côtés pour une même mission, se retrouve chaque fois que cet agent a été chargé d'un travail communal pour lequel l'Etat et la province ont accordé des subsides.

Il est à remarquer que l'Etat abuse un peu, surtout dans le Brabant, des architectes provinciaux qu'il charge trop souvent de missions spéciales, telles que : examen de plans, visite et réception des travaux, pour lesquelles les divers départements ministériels possèdent ou devraient posséder des fonctionnaires spéciaux.

Il en résulte que l'architecte provincial a pris une prépondérance qui ne lui appartenait pas à l'origine, et que les communes rurales croient avoir intérêt à l'employer pour leurs travaux, lui supposant voix au chapitre pour l'allocation des subsides.

C'est ainsi que la majeure partie de son temps est réclamée par des travaux qui lui rendent presque impossible de s'occuper de la mission pour laquelle il est payé par la province, d'une façon dérisoire, il est vrai.

Nous nous répétons : que l'on paie convenablement les architectes provinciaux et qu'on leur interdise de travailler pour les communes et l'Etat, ou... qu'on les supprime.

Il est plus que temps que l'on fasse disparaître des abus qui ont duré trop longtemps.

Ces abus existaient probablement déjà lors de la discussion du projet de règlement de 1857, car dans ce même règlement nous trouvons cette disposition qui vaut bon nombre de commentaires, et des meilleurs :

« ART. 3. L'architecte d'arrondissement ne peut desservir aucun emploi, ni remplir aucune mission qui l'asteindrait à des déplacements ou qui l'obligerait à y consacrer un temps nécessaire au prompt accomplissement des devoirs de sa place. Il ne peut être ni entrepreneur de travaux, ni marchand de matériaux de construction. Ses fonctions sont incompatibles avec celles de conseiller provincial. »

Le traitement des architectes provinciaux a toujours bénéficié de ces discussions ; fixé d'abord à 900 florins des Pays-Bas, il fut en 1855 porté à 2,400 francs. Une indemnité, variant de 2 à 3 pour cent du coût de la construction, était ajoutée aux 900 florins primitifs.

Si ce traitement est insuffisant pour payer le travail du fonctionnaire, ses frais de bureau et de déplacement, qu'on le majore.

Sa position sera assurée, et il pourra alors s'enfermer strictement dans ses attributions. Il ne se verra plus dans l'obligation de quémander des travaux dans les communes, et l'administration provinciale sera certaine que les administrations communales, grâce au fonctionnaire provincial, dépensent réellement dans leurs travaux les sommes portées aux devis ; elle pourra avoir ainsi tous ses apaisements quant à l'emploi des subsides.

Si un contrôle est nécessaire ou simplement utile, pourquoi serait-il plus spécial que celui de l'Etat, qui, accordant des subsides équivalents, sinon supérieurs, se contente de la surveillance du conducteur des ponts et chaussées et du rapport fait par ce fonctionnaire au moment des réceptions ?

Nous avons dit que l'administration provinciale du Hainaut, appelée à remplacer l'architecte provincial démissionnaire, a nommé un ingénieur, agent-voyer.

Nous avons dit à ce propos qu'à notre avis il eût été préférable de confier ces fonctions à un architecte, tout en lui interdisant de se charger des travaux à exécuter pour les administrations communales.

La raison est que l'architecte provincial peut être appelé à donner son avis sur des projets de construction, non seulement au point de vue de la construction et de la technique, mais encore à celui du mérite artistique et même de l'exactitude archéologique.

D'autres journaux, et notamment le *Journal de Bruxelles*, ont protesté contre la nomination faite, non pas en la discutant au point de vue de la raison et de la logique, mais en développant des considérations d'un ordre tout personnel.

Nous regrettons ce fait, qui gâte la cause que nous défendons. D'ailleurs, si nous sommes bien renseignés, nous n'aurions qu'à nous déclarer satisfaits de la décision prise par la députation permanente du Hainaut.

En effet, la nomination qui vient d'être faite aurait plutôt pour conséquence de donner au titulaire la seule mission d'apprécier les matériaux, mis en œuvre dans les constructions élevées par la province ou subsidiées par elle.

Il ne serait donc plus question que d'une simple mission de

contrôle, et, lorsqu'il s'agira de travaux dans lesquels le côté artistique pourra se trouver engagé, on s'adressera à des architectes.

C'est ce que nous avons demandé à diverses reprises et, s'il n'est pas dérogé à ce principe, nous nous déclarons satisfaits.

ERNAL.

ŒUVRES PUBLIÉES

Pl. 19 à 24. — *Concours de la Société Centrale d'Architecture en 1883 : Une école supérieure d'architecture*, 2^e Prix, avec distinction, M. OSCAR FRANCOITE, de Liège. 2^e Prix, M. JEAN HUBRECHT, de Bruges.

Nous publions les plans et les façades de ces deux projets primés, que nous n'avons pas à analyser ici. Le programme de ce concours a été publié dans la 8^e année de l'*Emulation*, et voici d'ailleurs comment, dans son rapport, le jury appelé à juger ce concours les appréciait :

« SPERO. » Bonne disposition générale du plan, musée bien compris mais un peu grand, et ce au détriment des classes ; la salle d'exposition des travaux des élèves et la salle des conférences sont bien placées ; classes et ateliers bien agencés, bibliothèque bien comprise ; malheureusement le laboratoire est défectueux, il manque deux cabinets pour les professeurs, et l'auteur n'a pas cru devoir donner le plan du deuxième étage renfermant les loges. Façade principale simple et ayant bien un caractère artistique ; c'est une école d'art ; l'étage de la partie centrale aurait dû avoir plus d'ampleur, les éléments de la façade latérale sont mal reliés : les coupes au nombre de deux sont bien comprises et ont du caractère.

« UN HIBOU. » L'idée générale du plan est heureuse ; ateliers et classes bien disposés ; la salle de conférences aurait dû être reculée, elle obstrue le passage ; les vestibules placés à droite et à gauche de cette grande salle manquent de lumière ; la cour aurait dû être couverte afin d'agrandir le musée, lequel est trop petit : excellente disposition des loges. Façades moins heureuses, la coupe est mauvaise, notamment la grande salle, détail intérieur tout à fait insuffisant.

Le jury, après un examen approfondi des deux projets « Spero » et « Un hibou » qui ont été, de commun accord, jugés supérieurs aux autres, décide à l'unanimité qu'il n'y a pas lieu d'accorder de premier prix et fixe ainsi qu'il suit les primes à accorder :

2^e Prix avec distinction, à l'unanimité, le projet portant pour devise « Spero ».

2^e Prix, à l'unanimité, le projet portant pour marque « Un hibou ».

3^e Prix, *ex æquo*, à l'unanimité aux projets « Laboremus » et « Alea jacta est ».

Mention honorable aux projets marqués d'« Un coin noir » et « Alea jacta est ! »

Pl. 26 et 27. — *Concours de Vendôme : Une salle de spectacle*, 2^e Prix : M. PROSPER STEVENS, de Bruxelles.

Au mois de juin 1882, la ville de Vendôme invitait les architectes français et étrangers à prendre part au concours ouvert par elle pour la construction d'une salle de spectacle.

Le programme laissait toute liberté aux concurrents quant au choix du style ; il indiquait simplement que la salle devait pouvoir contenir 800 personnes assises et posséder de nombreuses voies de dégagement ; il fixait à 123,000 francs le chiffre maximum des dépenses pour tous travaux et aménagements extérieurs et intérieurs, les décors seuls exceptés.

On devait fournir les plans à 0,01 par mètre, des façades et coupes à 0,02 par mètre ; un détail à 0,05 par mètre, et un devis descriptif et estimatif basé sur les prix de la Chambre syndicale de Vendôme.

Le programme ajoutait : « L'auteur du projet reconnu le meilleur au triple point de vue de l'art, de la construction et de l'économie, sera seul chargé de la construction, de la surveillance et de la vérification des travaux. »

« L'auteur du projet classé au second rang, recevra une indemnité de 500 francs, et le troisième une indemnité de 200 francs. »

Neuf projets furent envoyés au concours et le 18 décembre 1882, le jury composé du maire de Vendôme, de trois conseillers municipaux et de trois architectes choisis par le Conseil déposait son rapport.

Le projet portant pour devise « Thalie » ayant pour auteurs MM. PARCQ et CLÉMENT, de Paris, fut classé premier et choisi pour être exécuté sous leur direction (1).

Un deuxième projet portant la même devise « Thalie » ayant pour auteur M. PROSPER STEVENS, de Bruxelles, fut classé second.

La troisième prime fut décernée au projet marqué « Don Juan » présenté par M. LAFARGUE, architecte, à Blois.

Nous avons été très heureux d'applaudir au succès remporté en France par un des nôtres, le cas est assez rare pour le signaler ; nous ne voulons pas dire que, dans le jugement des concours internationaux organisés par les administrations françaises, il y ait souvent de la partialité en faveur de leurs nationaux ; mais il est exceptionnel d'y voir participer les jeunes architectes belges qui se croient généralement, non sans quelque raison, inférieurs à leurs confrères français, qui pos-

(1) Ce n'est pas en Belgique que cela arrive.

sèdent des écoles spéciales bien organisées dont nous réclamerons persévéramment la création en Belgique.

Le projet de M. Prosper Stevens est bien étudié ; le plan bien ordonné nous a paru présenter toutes les qualités de confort et de distribution désirables dans un théâtre ; nous lui reprocherons seulement de n'avoir pas ménagé au bas des escaliers desservant les amphithéâtres et les étages supérieurs, une sortie directe sur la voie publique, au lieu de les faire déboucher seulement dans le vestibule d'entrée.

On ne saurait dans un monument, destiné à contenir un nombreux public, trop multiplier les dégagements directs sur la rue.

La façade, conçue dans les conditions modestes en rapport avec l'importance de la ville où doit s'élever l'édifice, est heureusement proportionnée et présente bien le caractère d'un petit théâtre de province.

En somme c'est un projet remarquable, pour lequel nous présentons nos sincères félicitations à notre confrère Stevens.

BIBLIOGRAPHIE

Nous avons sous les yeux la nouvelle édition d'un ouvrage intéressant de M. le chanoine Reusens, professeur d'archéologie à l'Université de Louvain.

Les *Éléments d'archéologie chrétienne* forment, dit le prospectus, le résumé du cours d'archéologie que donne M. le chanoine Reusens, depuis environ vingt ans, à l'Université de Louvain. Ils ont spécialement en vue l'étude des antiquités religieuses de la Belgique ; aussi, lorsqu'il y a des objets à citer comme exemples ou à reproduire par la gravure, la préférence est toujours donnée aux monuments belges.

Cet ouvrage nous paraît bien écrit et fait avec ordre et méthode ; il peut rendre des services aux architectes qui voudraient s'occuper un peu d'archéologie, cette science si utile que la plupart de nos confrères connaissent si peu.

Il vient de paraître chez Wesmael-Charlier, à Namur, un ouvrage de M. Edmond de Taye, intitulé : *Méthode intuitive pour la représentation réelle des corps* ou pratique du dessin de projection.

La Revue de l'Architecture en Belgique, après un sommeil de cinq mois, vient de faire paraître six livraisons complétant sa 2^e année. Nous y trouvons divers articles reproduisant *in extenso* des travaux de la Société Centrale d'Architecture.

NÉCROLOGIE.

Le 1^{er} mai dernier est mort à Ath, M. J.-B. Mottrie, architecte de la ville ; il était âgé de 55 ans.

FAITS DIVERS

Plusieurs membres effectifs de la Société Centrale d'Architecture viennent d'être l'objet de récompenses bien justifiées et qui nous causent un sensible plaisir :

Par arrêté royal en date du 7 juin, notre ex-président M. Jean Baes a été nommé chevalier de l'ordre de Léopold.

Il vient d'obtenir une 1^{re} médaille à l'exposition de Nice.

M. l'architecte Schoy, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers dont nous signalions, l'an dernier, le succès à l'Exposition internationale d'Amsterdam, vient de remporter, dans la section d'architecture au Salon de Paris une troisième médaille par dix voix sur douze. Il y avait cent quarante-cinq exposants français et étrangers.

M. Jules Rau, actuellement en Suisse où il achève de construire le monumental Hôtel-Kursaal de la Maloja, a obtenu une 1^{re} médaille à l'Exposition de Nice.

M. Horta a obtenu le 1^{er} Prix et M. Hubrecht le 2^e Prix du Cours supérieur de composition architecturale de l'Académie de Bruxelles.

M. Hubrecht a aussi remporté le Prix de mille francs du grand concours triennal d'Architecture organisé par la même Académie.

Nous avions annoncé, dans le N^o 1 de cette année, que notre membre correspondant, M. Henri Duray, avait remporté le Prix d'Emulation à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris. Notre compatriote vient d'obtenir un nouvel et éclatant succès : la Société centrale des Architectes à Paris lui a décerné sa grande médaille annuelle qu'elle délivre à l'élève de l'Ecole des Beaux-Arts qui, dans l'espace de 3 ans, a remporté le plus de valeurs sur projets médaillés en 1^{re} classe.

M. l'architecte Van Ysendyck a obtenu une 1^{re} médaille à l'exposition de Nice.

M. Théophile Fumière, architecte, vient d'être nommé chevalier de l'ordre de Léopold.

M. Delecourt-Wincx, architecte, a été nommé récemment conseiller provincial du Brabant.

Nous adressons à tous ces confrères nos chaleureuses félicitations.

Les cénotaphes élevés dans l'ancienne église Sainte-Catherine à la mémoire du peintre Jacobs, décédé à Milan en 1812, et du peintre Delvaux, mort à Bologne en 1817, vont être transférés à la nouvelle église.

Ce sont deux œuvres du célèbre sculpteur Godecharles, qui ne manquent pas d'une certaine valeur au point de vue de l'art.